

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 9 JUIN 2022**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2022.
- Approuve, à l'unanimité, les conventions de Saint-Etienne Métropole pour l'instruction des autorisations du droit des sols et la mise à disposition d'un outil informatique dématérialisé.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant « OPERAT » complétant l'adhésion de la commune au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL Territoire d'Energie.
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs pour les séjours proposés par La Bulle durant l'été 2022.
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs 2022 de la piscine municipale.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux de remplacement d'éclairages à vapeur de mercure.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux de mise en valeur du Monument aux morts.
- Approuve, à l'unanimité, le Plan Communal de Sauvegarde.
- Approuve, à l'unanimité, la création d'une réserve communale de sécurité civile.
- Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Vieux Saint-Galmier.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,  
Philippe DENIS.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 13 juin 2022*

